

Nombres de délégués -  
Afférents au Conseil : 49  
En exercice : 49  
Présents : 36  
Pouvoir : 5  
Qui ont pris part  
à la délibération : 41  
Votes exprimés : 41  
POUR : 27  
CONTRE : 9  
Abstentions : 5  
Date de la convocation :  
10 février 2026  
Date d'affichage :  
10 février 2026

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'YONNE

**DELIBERATION**  
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-six, le seize février, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents : Jean-Marie MAURICE, absent excusé, représenté par son suppléant Marc MARTIN – Bruno CHARMET – Daniel RAVERAT – Nadine LEGENDRE, absente excusée pouvoir à Christian OPIOLA – Béatrice BOISE – Jacqueline DUPLESSY – Florian FRAYER, absent excusé pouvoir à Viviane ROMMENS – Hervé PASCAULT – Jacqueline DE DEMO – Jean-Louis GROGUENIN – Marie-Laure GRIMARD – Christian SCHILTZ – Stéphane MOREL – Christophe GENTIL – Rémy VIDAL – Stéphane BARDOUX – Sandra PICART – Jean-Michel SABAN – Frédéric CARRE – François CAMBURET – Xavier COURTOIS – Jacques ROBERT – Claudine MANIGAUT – Michel GCHWEINDER – Marcel GEORGES – Nathalie LABOSSE – Daniel SIMONNET – Philippe LARDIN – Arnaud ROSIER – Pascal DUBOIS – Christian LARDIN – Pierre NOIROT – Annie ROUSSEAU – Hubert NAULOT absent excusé représenté par Geneviève SARTELET – Bernard ENFRUN – Michel CODRAN  
Absents excusés ayant donné pouvoir : Pierre-Yves ROY absent excusé donne pouvoir à Christian SCHILTZ – Evelyne CALLEJA, absente excusée donne pouvoir à Sandra PICART – Cloria JAOLAZA, absente excusée donne pouvoir à Xavier COURTOIS – Claude CATRIN absent excusé donne pouvoir à Jean-Michel SABAN – Christophe CHEYSSON absent excusé donne pouvoir à Pierre NOIROT  
Absents excusés : Philippe TRESPALLE – Philippe DESCHAUMES – Gilles SACKEPEY – Clément POINTEAU – Guy GUENIFFEY – Sylvie CHARPIGNON  
Absents : Bertrand LEBLANC – Catherine VERNEAU

Secrétaire de séance : Rémy VIDAL

Objet de la délibération

**PROJET AGRIVOLTAIQUE SOLEIL D'ANTONNAY - SARRY**

Le Président explique que la société CPENR SOLEIL D'ANTONNAY a déposé une demande de permis de construire sur la commune de SARRY, lieu-dit d'Antonny, en vue de l'implantation d'un projet agrivoltaïque ayant pour objectif de concilier la production d'énergie solaire avec le maintien d'une activité agricole de type prairie naturelle ou prairie de fauche avec mise en place d'un pâturage ovin.

Le projet décrit également la mise en place d'un aménagement paysager de qualité permettant de créer et conforter le maillage végétal autour du projet et limitant ainsi la visibilité depuis les axes de communication environnants.

Le projet, situé au sud-ouest de la commune de Sarry, concerne une superficie totale de 27 ha clôturés dans une seule enceinte.

La surface projetée au sol des panneaux est de 8.5 ha.

Les équipements projetés comprendront 33 000 modules photovoltaïques ; une clôture périphérique avec un portail véhicules et 4 portails ovins ; des pistes d'au moins 4 mètres de large praticable en camions et engins de services de sécurité ; 2 postes de livraison ; 5 locaux électriques ; 1 container de maintenance ; des liaisons électriques souterraines pour raccordement électrique.

La production électrique annuelle est d'environ 25 600 MWh.

La puissance crête totale du projet projeté est 20 MWc.

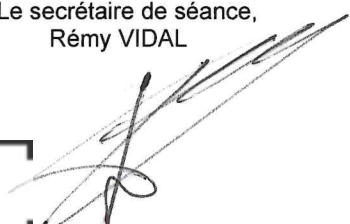
Nombre d'exploitant concerné par le projet : 1

La Communauté de Communes est sollicitée pour donner son avis sur ce projet, dans un délai d'un mois

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à 27 VOIX POUR, 9 CONTRE et 5 ABSTENTIONS  
DONNE un avis favorable sur la projet agrivoltaïque soleil d'Antonny - Sarry**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,  
Rémy VIDAL



Le Président,  
Xavier COURTOIS



REÇU EN PREFECTURE

le 19/02/2026

Application agréée E-legalite.com

PUBLIEE LE 19/02/2026